

Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2017

- . **Présents** : Pierre DAUDEY, Simone VALOT, Jean-Noël VALLET, Fabienne DOLE, Marilyne FONTANIER, James BOUVERET, Alain CUSSEY et Christine HUMBERTJEAN.
- . **Absents excusés** : Mathieu LINIGER (*procuration à Pierre DAUDEY*), Isabelle KERN (*procuration à Fabienne DOLE*) et Stéphanie FOURNIER.
- . **Absents** : Julien WOITTEQUAND et Aurélie JAVANET.
- . **Secrétaire de séance** : Simone VALOT.

1. Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2017

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 octobre 2017 est approuvé.
Vote : 10 voix Pour.

2. Révision des tarifs communaux et des services d'eau et d'assainissement

- **Redevance Eau** : Mme Simone VALOT présente un estimatif du Compte Administratif 2017 et un prévisionnel du budget 2018 pour le service d'eau.

Compte tenu des résultats satisfaisants, M. le Maire propose au Conseil de maintenir pour 2018 les tarifs actuels de l'eau, pour la part communale soit :

- Part proportionnelle :
 - . De 0 à 100 m³ : 1,05 €/m³
 - . De 101 m³ à 200 m³ : 0,90 €/m³
 - . Au-delà de 200 m³ : 0,75 €/m³
- Part fixe
 - . Compteur 15 : 27€
 - . Compteur 20 : 37€
 - . Compteur de 40 : 80€ (*Néolia*)

M. le Maire précise qu'à ces tarifs s'ajoutent ceux de l'Agence de l'eau : redevance Pollution et Redevance Prélèvement.

Le Conseil accepte la proposition à l'unanimité, soit 10 voix Pour.

- **Redevance Assainissement** : Simone VALOT présente un estimatif du Compte Administratif 2017 et un prévisionnel du budget 2018 pour le service d'assainissement.

Les résultats étant positifs, M. le Maire propose au Conseil de maintenir en 2018 les tarifs de l'assainissement, soit :

- Part proportionnelle : 1,40 €/m³
- Part fixe : 15 €

M. le Maire précise qu'à ces tarifs s'ajoute celui de l'Agence de l'eau : redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Le Conseil accepte la proposition à l'unanimité, soit 10 voix Pour.

- **Tarifs divers** :

. **PAC** : Participation pour l'Assainissement Collectif

M. le Maire rappelle que la Participation pour l'Assainissement Collectif a été instaurée en 2012, que son montant est fixé à 700 € par logement pour les constructions nouvelles.

Le Conseil accepte de maintenir ce tarif. Vote 10 voix Pour.

. **Branchements EAU** : M. le Maire rappelle que les travaux de branchements au service d'eau potable sont entièrement engagés par la commune qui facture aux demandeurs les tarifs suivants :

- Travaux de raccordement sans terrassement avec regard existant :
 - DN 15 : 500 €
 - DN 20 : 600 €
- Travaux avec terrassement :

- Jusqu'à 7 m : DN 15 : 1900 € - DN 20 : 2000 €

- Au-delà de 7 m : 30 € par mètre supplémentaire, en plus du forfait.

Le Conseil accepte de maintenir ces tarifs à 10 voix Pour.

. **Droits de place pour le marché** : M. le Maire rappelle que le marché mensuel de mai à octobre a lieu tous les 2^{ème} vendredi du mois de 17h / 20 h. Le Conseil accepte de maintenir le droit de place à 5 € par participant et par manifestation à 10 voix Pour.

. **Concessions cimetièrè**

Le Maire propose de maintenir les tarifs, soit :

Dimension	Durée			
	30 ans		50 ans	
	2017	2018	2017	2018
0.65 x 1.2 m (Urnes)	100	100	150	150
1 x 2m	100	100	150	150
2 x 2 m	200	200	300	300

Le Conseil accepte la proposition. Vote à 10 voix Pour.

. **Droit de place des forains pour la fête communale**

Le Maire propose de modifier les tarifs, soit :

Type d'emplacement	2017	2018
Confiseries	20	20
Tirs et pinces	26	26
Jackpot	38	38
Manèges enfants – TOBOGAN- Trampoline	66	66
Autos tamponneuses enfants et Surf	75	xx
Autos tamponneuses adultes et Chenille	100	xx
Autos tamponneuses enfants & adultes		75
Chenille et Surf		100
Caravanes hors fête	30	30

Le Conseil accepte cette proposition à 10 voix Pour.

. **Salle des fêtes : tarifs de location**

Après discussion, il est décidé de maintenir pour 2018 les différentes catégories et tarifs applicables en 2017. Vote : 10 voix Pour.

. **Commerçants ambulants**

M. le Maire propose de reconduire les tarifs pour 2018, soit 8€ par stationnement d'une durée maximale d'une journée. Le Conseil accepte à 10 voix Pour.

. **Frais de personnel communal pour le service Eau et Assainissement :**

Le Maire propose de réviser les montants forfaitaires annuels que les services d'Eau et d'Assainissement versent au budget communal pour les heures de travail effectuées par l'agent technique et la secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs pour 2018

	Service Eau	Service assainissement
Agent technique	5 000 €	4 000 €
Secrétariat	500 €	250 €

Vote : 10 voix Pour.

- . **Frais d'entretien de voirie** : maintien du montant de cette prestation à savoir 650 € pour le Service bois et pour l'Association Foncière. Vote 10 voix Pour.
- . **Taxe d'aménagement** : Le Maire rappelle au Conseil l'institution de cette taxe d'aménagement sur les permis de construire et les déclarations de travaux le 25 novembre 2011 au taux unique de 3% et sa modification le 3 novembre 2014 pour exonérer les abris de jardin.
Le Maire propose de maintenir l'effet de cette délibération et de maintenir son taux à 3%.
Le Conseil accepte cette proposition à 10 voix Pour.
- . **Redevance d'occupation du domaine public des Professionnels Lieslois** : cette redevance fixée à 2€ par m² et par an pour une occupation du domaine public est maintenue. Vote 10 voix Pour.
- . **Location d'un garage** : Ce garage est une location avec un bail précaire, le loyer est révisé annuellement par délibération. Le Conseil décide de reconduire le loyer de 26€ par mois. Vote 9 voix Pour, M. Pierre DAUDEY ne prenant pas part à la délibération et au vote.

3. Modifications budgétaires : budget principal et lotissement

- Budget lotissement

M. le Maire rappelle qu'en cours d'année l'emprunt du lotissement a été renégocié. Le montant des échéances trimestrielles de remboursement est donc différent de ce qui avait été prévue au budget primitif.

Pour l'échéance du 28 novembre 2017, les crédits sont insuffisants. M. le Maire propose donc de procéder à la modification budgétaire suivante :

- . *Augmentation du compte 66111-66 'Intérêts réglés à l'échéance' de 300 € en diminuant du même montant le compte 6045-011 'Achats d'études'.*

Les crédits pour les écritures d'inventaire de fin d'année, opérations de transfert, doivent également être réajustés dans la même proportion.

- . *Augmentation du compte 608-043 'Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement' de 300 € en augmentant du même montant le compte 796-043 'Transfert de charges financières' (section de fonctionnement : dépenses et recettes d'ordre).*

Cette modification budgétaire est approuvée à 10 voix Pour.

- Budget Principal

M. le Maire explique au Conseil que pour permettre à la commune de régler certaines dépenses en fin d'année, il y a lieu de modifier le budget comme suit :

- . Salaires de décembre : augmentation de 3000€ du chapitre 012 'Charges de personnel'.
- . Travaux en régie (*réalisés par l'agent technique*) concernant la rénovation du logement et du hall d'entrée du bâtiment communal rue du Bourg-Sec : augmentation de 8 500 € du compte 2132-040 'Immeubles de rapport' (*Dépenses Investissement*)
- . Souscription au capital de la Société La Fruitière à Energies : augmentation de 500€ du compte 266 'Autres formes de participation' (*Dépenses Investissement*)

En contrepartie, pour permettre l'équilibre budgétaire :

- . Prélèvement de 500 € sur le compte 21312 'Bâtiments scolaires', de 2000€ sur le chapitre 011 'Charges à caractère général' et de 1000€ sur le compte 022 'Dépenses imprévues de fonctionnement'
- . Virement entre sections, de fonctionnement à investissement (*opérations d'ordre*), de 8500€ sera réalisé.

Cette modification budgétaire est approuvée à 8 voix Pour, 1 Contre et 1 Abstention

4. Spectacle de Noël de l'école : demande de l'APE pour une participation financière communale

L'APE de l'école a sollicité la commune pour une aide au financement d'un spectacle de magie pour le goûter de Noël (coût : 600€) qui aura lieu le jeudi 21 décembre.

Le conseil décide de prendre en charge une partie de la facture soit 200 €.

Vote : 7 voix Pour – 3 Abstentions.

5. Remboursement de frais : formation agent technique et annonce Le Bon Coin

- M. Ludovic LANNEAUX demande le remboursement des frais de repas lors de son stage le 11 octobre 2017, soit 12.05 € TTC. Vote : 10 voix Pour.

- Mme Simone VALOT demande le remboursement de l'annonce passée pour le lotissement dans le 'Bon Coin' soit 35.00 € TTC.

Vote 9 Voix Pour, Mme VALOT ne prend pas part à la délibération et au vote.

6. Indemnités de Conseil à Mme la Trésorière de Quingey

M. le Maire explique que tous les ans, la commune peut verser « une indemnité de conseil » au comptable du Trésor. Son montant correspond à un pourcentage sur les dépenses d'investissement réalisées par la commune.

Au titre de 2017, l'indemnité maximale de Conseil s'élève à 403.44€ + l'indemnité de budget de 30.49€.

Le Conseil décide pour 2017 de verser 100% de l'indemnité, soit 433.93€

Vote : 3 voix Contre - 1 Abstention - 6 voix Pour.

7. Rythmes scolaires

Le Comité de pilotage composé de parents élus, des élus des communes de Liesle et Buffard, de la coordinatrice des TAP et des enseignants a envoyé un questionnaire à tous les parents au sujet de l'avenir de la réforme des rythmes scolaires mise en place depuis la rentrée 2014.

Le Comité de pilotage a rendu les réponses : 80 % des familles souhaitent le retour de la semaine de 4 jours. Horaires : 8h30 – 11h30 --- 13h30 – 16h30.

M. le Maire propose donc au Conseil cette nouvelle organisation à 4 jours et rappelle que le service Cantine/Garderie reste inchangé :

. Garderie : lundi/mardi/jeudi/vendredi : 7h20-8h20 et 16h30-18h30.

. Cantine : 11h30-13h20

M. le Maire, au nom du Conseil, remercie tous les bénévoles pour le travail qu'ils réalisent.

Le Conseil accepte cette nouvelle organisation pour la rentrée 2018/2019 à 9 voix Pour et 1 Contre.

8. Bornage : M. KOELLER / Commune

M. Maurice KOELLER est l'acquéreur de la parcelle E 555 suite à la succession COULET route de Fourg. C'est en réalisant le bornage de la parcelle que le géomètre s'est aperçu que la conduite d'assainissement collectif se trouvait sous le terrain de M. KOELLER et la sortie de M. FANTOLI sur la rue de Dole était aussi sur ce terrain. Cette situation date des échanges qui avaient eu lieu lors de la modification de la route.

Après discussion, M. le Maire propose d'accepter le plan de bornage en vue de l'achat des 49 m² de terrain pour solutionner ces problèmes.

Le Conseil accepte le plan de bornage à 10 voix Pour.

9. Questions diverses

- **Ligue contre Cancer** : la collecte effectuée sur le village a rapporté 1390€.

- **Réunion publique de la Communauté de Commune Loue Lison** :

Le Président de CC Loue-Lison propose de faire des réunions d'informations et d'échanges avec les habitants et les élus municipaux par groupe de communes.

Pour Liesle, Buffard, Fourg, Mesmay et Lombard se sera **le 10 janvier 2018 à 20h30 à la salle des fêtes de Liesle.**

- **Poubelles du cimetière** : M. le Maire indique que, malgré plusieurs rappels dans le bulletin municipal et la présence d'affiches, les déchets du cimetière ne sont toujours pas triés par les utilisateurs. Cela pose un vrai problème car on ne peut pas les emmener en l'état à la déchetterie. L'employé communal doit vider entièrement les poubelles et tout trier. Les poubelles seront donc supprimées et chacun devra ramasser ses déchets.

Compte tenu de l'opposition de certains Conseillers, M. le Maire va se rapprocher d'autres communes pour comparer les méthodes de gestion de ce problème. La position de Liesle pourra ainsi être revue.

- **La distribution des colis se fera vers Noël** et les employés communaux seront invités à un repas par les conseillers municipaux.

Levée de séance à 23h50

Le Maire,